

L'Association québécoise de voile adaptée (AQVA) et le Yacht-Club Royal Saint-Laurent (YCRSL) vous invite à participer à une course-poursuite du Défi BNI. Sous le thème: **Des marins au soutien des marins**. Les fonds amassés lors de cet événement seront versés à l'AQVA pour aider la voile adaptée.



## **Course-poursuite du Défi BNI**

Le samedi 25 août 2018

### **Avis de course**



#### **1. Organisation**

La course aura lieu sur le Lac St-Louis, Dorval, Québec. Cet événement est organisé par le Yacht-Club Royal Saint-Laurent en collaboration avec L'Association québécoise de voile adaptée.

#### **2. Régie**

La régata est régie par les règles telles que définies dans les Règles de course pour voiliers.

#### **3. Éligibilité et admissibilité**

La régata est ouverte à tous les bateaux ayant un handicap de temps-sur-distance (TD) valide de la SLVYRA.

#### **4. Frais d'inscription**

Il n'y a pas de frais d'inscription. Chaque bateau est encouragé à faire une levée de fonds au profit de l'AQVA. Il n'y a aucun minimum, mais chaque dollar recueilli aide cette digne cause. Un reçu de bienfaisance sera émis pour la totalité du montant de chaque don. Les paiements peuvent être faits en ligne à [www.aqva.org/fr/defi-bni](http://www.aqva.org/fr/defi-bni) ou en personne au Yacht-Club Royal Saint-Laurent (1350 Bord-du-lac, Dorval QC H9S 2E3).

#### **5. Dons**

Il y a trois niveaux de donateurs. Le niveau Or pour les bateaux qui auront amassé un minimum de 1000 \$. Le niveau Argent requière un minimum de 500 \$. Le Bronze ne requière aucun don minimum. Les donateurs peuvent donner directement, en indiquant le nom du bateau qu'ils parrainent.

#### **6. La cause**

Veuillez visiter le [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=2&v=3xulW4Wbe24](https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=3xulW4Wbe24) (en anglais seulement) ou le <http://youtu.be/zcgQT1WPvZ0> pour connaître l'AQVA davantage.

#### **7. Inscription**

Les inscriptions en ligne à [www.aqva.org/fr/defi-bni](http://www.aqva.org/fr/defi-bni).

#### **8. Horaire**

Une (1) course est à l'horaire. Le signal d'avertissement est prévu pour 13h30 le samedi 25 août 2018. Les temps de départ pour chaque voilier seront envoyés par courriel aux skippers et affichés sur le babillard officiel du Yacht-Club Royal Saint-Laurent au plus tard à 11 h le matin de la course.

## **9. Instructions de course**

Les Instructions de course ainsi que les temps de départ seront envoyés par courriel aux skippers et affichés sur le babillard officiel du Yacht-Club Royal Saint-Laurent au plus tard à 11:00 heures le matin de la course.

## **10. Parcours**

Le parcours incluant une description des bouées sera défini dans les Instructions de course.

## **11. Places à quai pour la nuit**

Les bateaux participants seront autorisés à passer la nuit du vendredi et/ou samedi 24-25 août dans le port du Yacht-Club Royal Saint-Laurent, sans frais.

## **12. Prix**

Les prix seront décernés au Yacht-Club Royal Saint-Laurent dès que possible après la fin de la course. La Coupe McAuslan sera attribuée au grand vainqueur.

## **13. Encan silencieux**

Il y aura un encan silencieux après la course au Yacht-Club Royal Saint-Laurent, aux bénéfices de l'AQVA.

## **14. Souper/Danse**

Tous les participants et amis sont invités à souper (\$) au Yacht-Club Royal Saint-Laurent après la course et à profiter d'une soirée de musique et de danse.

## **15. Déni de responsabilité**

Les concurrents sont entièrement responsables pour leur propre sécurité, que ce soit à flot ou sur le terrain, que ce soit dans l'Avis de course ou les Instructions de voile ou nulle part ailleurs ne réduira cette responsabilité. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Consultez à cet égard la règle 4 de l'ACY, Décision de courir. L'entité responsable de l'organisation, le Comité de course, et toute autre partie n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou blessures corporelles ou décès survenus en conjonction avec, avant, pendant ou après, la régata.

## **16. Assurances**

Chaque bateau participant doit détenir une couverture d'assurance suffisante à l'égard des dommages causés à des tiers.

## **17. Renseignements supplémentaires**

Pour tout complément d'informations, veuillez communiquer avec [info@aqva.org](mailto:info@aqva.org) ou le Yacht-Club Royal Saint-Laurent au 514 631-2720.